

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	9 (1921)
<b>Heft:</b>	123
<b>Artikel:</b>	Carrières féminines : surintendantes d'usines : [1ère partie]
<b>Autor:</b>	Vallette, Mina
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-256706">https://doi.org/10.5169/seals-256706</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

absolument pas répondu à l'amélioration des finances qu'on en attendait. Le mois d'avril 1921 a même bouclé avec un chiffre de recettes de 2 $\frac{1}{2}$  millions inférieur à celui du même mois en 1920. L'autre motif qui avait encouragé aux restrictions, la lutte contre le chômage, n'a pu encore produire son effet après une période aussi courte. L'industrie du mobilier, où les limitations d'importation sont plus anciennes, en a ressenti quelque amélioration. Pour le reste il est arrivé ce qu'il fallait prévoir: le Département politique est submergé de demandes, car n'importe quelle industrie désire éliminer la concurrence étrangère. Et il est difficile de refuser à l'un ce qu'on a accordé à l'autre. Ainsi bien des branches ont réussi à maintenir artificiellement à un niveau trop élevé le prix des denrées les plus élémentaires. Le parti des paysans soutient en principe les demandes de restrictions de l'industrie pourvu qu'on interdise aussi l'importation de leurs produits: graisse, viande, etc.

Le contre-coup de ces mesures commence du reste à se faire sentir à l'étranger, car nous sommes à la veille des renouvellements de tous les traités de commerce. Le boycottage par l'Espagne de nos produits textiles n'est qu'une réponse aux difficultés d'importation de vin que nous lui infligeons. Et ainsi on aura amélioré la situation de quelques vignerons pour augmenter la crise de chômage de la Suisse orientale! Nous craignons que ce cas ne soit pas le seul, et en continuant dans cette voie, nous arriverons à nous isoler complètement du commerce mondial, ce qui a des conséquences autrement graves pour nous, qui dépendons entièrement des matières premières étrangères, que pour l'Angleterre ou l'Italie, où les mêmes tendances réactionnaires se font sentir. Au vote le Conseil a ratifié les arrêtés de limitation pris par le Conseil fédéral, mais à une faible majorité. Cette opinion du Conseil sera un avertissement à la prudence pour notre pouvoir exécutif. Un postulat relatif aux coefficients du change qui pourraient, ou seconder, ou remplacer les limitations est accepté pour étude, non sans scepticisme quant à leur efficacité.

Le tarif douanier ne répond pas non plus à ce qu'en attendait l'autre groupe de la population: les consommateurs. On leur avait promis une hausse adaptée aux prix actuels, mais qui ne toucherait guère les matières indispensables à la vie. M. Schulthess explique dans un discours logique, mais qui se tait sur tout ce qu'il est inopportun de dire, que le coût de la vie augmentera à peine de par ce tarif. Un œuf étranger, par exemple, coûte 7 ct., le revendeur en le faisant payer 13 ct. sera très bien en état de prendre, lui, la taxe d'un centime sur son gain: Les femmes elles-mêmes ne seront plus assez naïves pour croire à des contes pareils. Nous savons par une trop longue expérience que le revendeur reporterà toujours les charges nouvelles sur le consommateur, en les majorant, si possible... et si la viande importée n'est «imposée que de 13 à 17 ct. par kilo» il est évident que le consommateur payera 15 ou 20 ct. au moins. Le blé sera importé à raison de 6 fr. la tonne, ou de 0,6 ct. le kg., une augmentation que le consommateur ne sentira même pas, dit M. Schulthess, mais qui constituera tout de même un beau revenu pour la caisse fédérale. Ce raisonnement est celui de quelqu'un qui n'a jamais tenu un ménage. Les femmes sont les grandes acheteuses des denrées indispensables, et si elles étaient représentées au Parlement, elles se seraient levées pour expliquer au chef du Département de l'Economie publique que, si la Confédération additionne ses colonnes de haut en bas pour calculer ses recettes, nous, les consommatrices, sommes obligées d'ajouter les mêmes chiffres, mais de gauche à droite, pour les centaines de dépenses que nous faisons

durant l'année, et que la petite augmentation sur chaque denrée arrive à faire pour nous aussi une somme considérable, que nous appelons le renchérissement de la vie. Impossible de songer à une diminution des salaires au moment précis où ce nouveau tarif devrait entrer en vigueur. Il est inquiétant de voir que les grands «leaders» de notre Commission d'experts, M. Frey pour l'industrie et M. Laur pour l'agriculture, sont précisément des adversaires déclarés du libre échange depuis plus de vingt ans. Aussi est-il difficile de croire que cette Commission puisse fournir un travail tout à fait objectif.

Les Chambres votent un nouveau crédit de 15 millions de francs pour venir en aide aux chômeurs. Elles entendent le rapport de neutralité et adoptent les comptes de mobilisations des années 1917 et 1918 «au point de vue arithmétique»! pour ne pas avouer qu'il s'est produit des gaspillages regrettables dans les dépenses militaires. La police des étrangers est de nouveau critiquée sévèrement. Les uns voudraient l'abolir pour aider à l'industrie hôtelière, les autres la maintenir pour empêcher des ouvriers étrangers de prendre du travail chez nous. On décide de faciliter encore le séjour des étrangers dans les hôtels et pensions et de rendre certaines compétences aux cantons. Deux interpellations ont trait au séjour de Charles de Habsbourg en Suisse. M. Bossi se plaint de ce qu'on manque au droit d'asile en lui notifiant de quitter la Suisse, et M. Grimm se plaint en reproches amers de ce qu'on l'aït laissé rentrer après sa fugue à Budapest. M. Motta se défend habilement de ces deux accusations si opposées.

Les Chambres réunies nomment en remplaçant du très regretté vice-président du National, M. Gustave Muller, M. Klöti, socialiste modéré de Zurich, qui ne réunit que 63 voix sur 111, donc à peine la majorité absolue. M. Robert Fazy (Genève) est nommé comme successeur de M. Picot au Tribunal fédéral.

Nous avons cherché en vain la discussion sur les Conventions de Washington dans l'ordre du jour du Conseil des Etats. Il paraît que cette grande question sociale n'est pas très pressante aux yeux de nos députés.

A. LEUCH-REINECK.

## Carrières féminines

### Surintendantes d'usines

A l'heure où la Suisse songe à introduire à son tour chez elle des surintendantes d'usines à l'instar de plusieurs autres pays qui l'ont précédée dans cette voie, il est utile de connaître l'origine et le but de cette nouvelle institution. Dans les lignes qui suivent, nous l'étudierons en particulier telle qu'elle existe en France, où, née de la guerre, elle se trouve actuellement en plein développement, mais il va de soi que si les principes généraux en sont les mêmes partout, elle diffère dans les détails suivant les besoins de chaque pays.

Pour bien comprendre le rôle de la surintendante, il convient de se reporter à l'époque qui a précédé la naissance et le développement de la grande industrie avec ses conséquences forcées: le machinisme et les agglomérations humaines dans les centres industriels, et de la comparer à la nôtre. Autrefois l'industrie d'un pays se faisait encore dans de petits ateliers où quelques ouvriers travaillaient autour du patron. Celui-ci connaissait chacun d'eux individuellement, et les relations qui s'établissaient entre eux étaient familières et cordiales. Mais à mesure que l'industrie se développait et que l'atelier se transformait en usine avec ses centaines, quelquefois ses milliers d'ouvriers et d'ouvrières, il est évident que son caractère se transformait aussi, et que nous sommes loin du temps où patrons et ouvriers travaillaient de concert dans le même local, et des liens familiaux qui les unissaient. Absorbés par les affaires de l'entreprise, par l'administration ou la technique de l'usine, comment les patrons pourraient-ils encore connaître les membres de leur nombreux personnel? Il leur est impossible, même s'ils en éprouvent le désir, de s'occuper

d'eux individuellement, encore moins de leurs familles, de s'intéresser à leur situation, à leur santé, à leur confort. De vastes compagnies se créent et se développent; les fabriques deviennent de plus en plus importantes, et plus elles s'agrandissent, plus la distance qui sépare les patrons des ouvriers grandit aussi; c'est le résultat inévitable des conditions modernes de l'industrie; le directeur de l'entreprise finit par considérer ses ouvriers non pas comme autant d'êtres humains ayant chacun son caractère, ses aptitudes, son histoire, mais comme une masse anonyme, comme du matériel humain qui, à côté du matériel proprement dit, constitue un des rouages de l'établissement; il lui donne même une place inférieure à l'outillage, puisqu'il vole à celui-ci tous les soins et doit veiller à ce que les machines et les procédés techniques soient les plus perfectionnés, alors qu'il a trop méconnu jusqu'à présent la valeur du facteur humain. Ceci est déplorable au point de vue humain tout d'abord, et ensuite au point de vue de la production elle-même, car tout le monde sait, à l'heure actuelle, que la production et le rendement d'une entreprise sont en raison directe des bonnes conditions matérielles, hygiéniques et morales dans lesquelles travaillent les ouvriers. « Autrefois, lisons nous dans un beau livre sur la médecine sociale écrit par un médecin-major américain de la grande guerre<sup>1</sup>, les patrons s'intéressaient plus à la machine qu'à l'homme, ce qui était non seulement immoral, mais sor. Beaucoup d'entre nous sont convaincus du reste que la sottise, même de cette attitude, empêchera qu'elle soit adoptée indéfiniment. »

Cette « attitude » a déjà changé; la plupart des industriels eux-mêmes se rendent compte actuellement de l'importance de cet élément humain; ils s'aperçoivent qu'ils l'ont trop négligé, et en même temps qu'ils comprennent que, dans leur propre intérêt, il convient de se préoccuper du bien-être des travailleurs, ils s'éveillent de plus en plus au sens de leur responsabilité vis-à-vis d'eux et de l'importance sociale et économique qu'il y a à les considérer comme des personnalités distinctes, chacune ayant droit à la considération, à la sympathie, à l'intérêt. Mais occupés, surchargés souvent comme ils le sont, ainsi que nous le disons tout à l'heure, comment pourraient-ils accomplir auprès des membres de leur personnel la tâche nécessaire? C'est ici qu'apparaît le rôle de la surintendante; dans l'impossibilité de veiller de près au bien-être des ouvriers et de leurs familles, le chef d'entreprise pourra confier ce soin à quelqu'un d'autre, et ce quelqu'un d'autre sera précisément la surintendante, en particulier dans les fabriques où sont employées des femmes.

C'est pour répondre à ces besoins qu'on l'a créée dans divers pays; elle sera l'intermédiaire entre le patron et le personnel ouvrier et sera chargée de l'organisation et de la surveillance de tout ce qui assure les bonnes conditions matérielles et la tenue morale dans l'établissement.

Alors qu'en Angleterre l'institution des surintendantes apparut dès 1913 et prit avec la guerre un nouveau développement, suivie par d'autres contrées telles que la Suède, la Norvège, etc., alors qu'en Belgique, c'est au contraire une création toute récente, en France elle s'imposa au cours de la guerre, répondant, de même que deux institutions créées à peu près en même temps: les infirmières-visiteuses et les directrices et secrétaires de foyers ouvriers, à des nécessités que les circonstances rendaient impérieuses.

Le personnel des usines de guerre était à ce moment-là, par la force des choses, presque exclusivement féminin, à part la main-d'œuvre étrangère à laquelle on avait dû faire appel. Tous ces préparatifs avaient dû se faire si hâtivement et l'urgence des besoins était telle que la situation des ces ouvrières était déplorable tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral; elles se livraient aux travaux les plus durs pendant de longues journées — ce n'étaient pas les huit heures dans ce temps-là! — souvent même la nuit dans les fabriques de munitions, et ces excès étaient aussi nuisibles à elles-mêmes qu'à leurs fonctions maternelles. Moralement, le désastre n'était pas moins grand; la promiscuité de l'atelier où elles travaillaient, mêlées aux Africains, aux Espagnols, aux Chinois, produisait les pires effets. La santé, les mœurs, l'avenir même des foyers et de la race étaient en danger.

C'est alors qu'un groupe de femmes s'en émut et prit la résolution d'y porter remède en introduisant dans l'usine, comme en Angleterre, une femme chargée tout exprès d'améliorer la situation de ces travailleuses et de se consacrer à elles. Ainsi furent créées — en 1917 les surintendantes françaises.

<sup>1</sup> *Essais de Médecine sociale*, par Major Richard C. Cabot.

Il s'agissait avant tout de préparer les surintendantes à leur future activité, et par conséquent de créer une école à cet effet; ce fut un début fort modeste, on n'avait point de local et guère d'argent! Le Lycée de Paris abrita ces premiers essais; puis quelques dons du Fonds La Fayette, de l'Y. M. C. A. et de certains industriels qui avaient compris l'importance sociale de la fonction de la surintendante, permirent de s'installer dans un immeuble trouvé avec peine. Il est situé au fond d'un quartier populaire et aménagé de façon à y offrir aux élèves le logement et la pension aux conditions les plus modiques; installation bien modeste encore, mais, comme le dit un rapport sur l'œuvre: « La plupart des choses les plus nécessaires et les plus durables commencent de même. »

Choisies parmi des femmes dont l'activité antérieure était déjà une garantie (quelques-unes avaient servi comme infirmières dans des hôpitaux ou ambulances de guerre), un petit nombre de pionnières formées hâtivement, vu l'urgence des besoins, se montrèrent à la hauteur de la tâche. Leurs stages pratiques, partie essentielle de la préparation d'une surintendante, avaient été extrêmement durs; mêlées à la vie ouvrière pour s'y initier, en pleine guerre et au cœur de l'hiver, elles firent preuve d'une grande énergie. Elles eurent une grande part dans le succès de l'œuvre par leur dévouement et les réformes qu'elles ne tardèrent pas à obtenir; elles réussirent peu à peu à conquérir la masse ouvrière, ce qui n'était pas chose facile; elle avait manifesté tout d'abord quelque méfiance, voire même de l'hostilité. Mais les ouvrières finirent par considérer avec sympathie ces femmes au voile kaki et revêtues d'un uniforme très simple de même couleur, venues parmi elles pour leur aider à surmonter leurs difficultés. Elles les désinissaient d'un terme bien caractéristique dans sa simplicité: « celles qui s'occupent de nous. »

(A suivre.)

Mina VALLETTE.

## 2<sup>e</sup> Congrès national suisse pour les Intérêts féminins

Berne (2-6 octobre 1921)

(Aula de l'Université)

Nous avons publié en son temps (voir le *Mouvement Féministe* du 10 novembre 1920) la nouvelle que le II<sup>e</sup> Congrès suisse pour les Intérêts féminins, destiné à la fois à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de celui de 1896, d'où l'on peut faire partir l'essor de notre mouvement féministe suisse, et à prendre conscience, à cette étape du quart de siècle, tant du chemin parcouru que de celui qu'il nous reste à parcourir, aurait lieu à Berne. Grâce au travail considérable fourni par le Bureau du Comité d'organisation, que préside Mme Dr. Graf, et dont Mmes Leuch et Rothen sont les secrétaires, tout le programme de ce Congrès vient d'être mis sur pied, et sa date définitivement fixée au mois d'octobre 1921. Il est donc grand temps de l'annoncer dans nos milieux féministes, afin que chacun puisse mettre à part cette semaine d'octobre, et que la participation au Congrès soit en harmonie avec l'intérêt qu'il présente.

Nous publions donc ci-après le programme du Congrès, — sous toute réserve naturellement des modifications qui pourraient y être apportées à la dernière heure, tant dans le choix des sujets traités que dans la liste des noms des oratrices. (Réd.)

### PROGRAMME

#### INTRODUCTION

#### Le mouvement féministe en Suisse et les progrès réalisés depuis 25 ans.

Mme GRAF, Mme GOURD (allemand et français).

#### SECTION I

##### La femme et l'économie domestique.

SÉANCE PLÉNIÈRE: La conception moderne du travail ménager (allemand). Mme DAVID (St-Gall).

SÉANCES DE SECTIONS: 1. Du rôle de la ménagère pour la prospérité économique de notre pays (allemand). Mme TRÜSSEL (Berne).

2. Préparation de la femme à ses fonctions de ménagère à la ville et à la campagne (français). Mme CHAMPURY (Genève).

3. Du rôle de la femme dans l'agriculture (français). Mme GILLABERT (Moudon).